

COMMENT FINANCER VOS PROJETS A L'INTERNATIONAL



www.oseo.fr



Deux produits de financement spécifiques :

- **Le Prêt participatif de Développement Export**
(en partenariat avec la Région Haute-Normandie)

- **Le Contrat de Développement International**

Bénéficiaires :

PME de plus de 3 ans répondant à la définition de la norme européenne de la PME engageant ou développant un programme à l'international





CARACTERISTIQUES COMMUNES

Objet :

- **Renforcer le « haut de bilan »** à un moment clé du développement de la PME et donner au chef d'entreprise un **complément de "moyens"** pour son projet
- **Faciliter le financement** des investissements immatériels, des matériels à faible valeur de gage et des besoins en fonds de roulement liés au programme export

Assiette :

- Les **investissements immatériels** : frais d'adaptation des produits et services aux marchés extérieurs, coûts de mise aux normes, dépenses de prospection, participation aux foires et salons, recrutement et formation de l'équipe commerciale export, dépenses de communication, frais d'échantillonnage, frais de transferts de matériels, ...
- Les **investissements à faible valeur de gage** : matériels spécifiques, moules, matériel informatique, ...
- L'**augmentation du besoin en fonds de roulement** générée par le projet de développement : constitution des stocks pour l'export ,...

Garantie :

Aucune garantie réelle sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant



Un produit OSEO – Région Haute-Normandie : Le Prêt Participatif de Développement Export

- Eligibilité :**
- secteur industrie, service à l'industrie, négoce de gros et inter-industriels
 - l'entreprise bénéficiaire d'un PPD Export et son programme de dépense doivent être éligibles aux dispositions du Traité Européen aux aides de minimis. Le PPD relève du régime des règles de « minimis » pour 1/5ème de son montant
 - entreprise implantée ou s'implantant en Haute Normandie
- Montant :** 15 000 à 75 000 €
dans la limite des fonds propres et quasi fonds propres de l'entreprise
Le PPD est associé à un crédit bancaire d'un montant au moins équivalent et d'une durée de 4 ans minimum. Ce crédit pourra bénéficier de la garantie OSEO
- Durée :** de 5 à 7 ans (dont 2 ans de différé en capital)
- Taux :** TMO – 0,05 cts (soit 4,60% pour le mois de janvier 2007)
- Remboursement :** sur 5 ans : 20 échéances trimestrielles constantes à terme échu
sur 7 ans : différé en capital de 2 ans suivi de 20 échéances trimestrielles constantes à terme échu
- Garantie :** une assurance décès/invalidité pourra être retenue





Un produit OSEO : Le C.D.I

Contrat de Développement International

- Montant :** 40 000 à 400 000 €
dans la limite des fonds propres et quasi fonds propres de l'entreprise.
Ce prêt accompagne :
- un concours bancaire de même montant ou d'une durée de 4 ans minimum
- une participation en risque d'une banque à hauteur de 20 % maximum du Contrat de Développement International
- Durée :** 6 ans dont 1 an de différé en capital
- Taux :** 2 composantes :
- EURIBOR 3 mois + 1,60 (y compris commission de garantie OSEO ; soit 6,23 % sur le mois de décembre)
Ce taux est convertible à taux fixe sur la base de CNO TEC 5 + 1,80 %
- complément de rémunération indexé sur l'évolution du CA HT et défini dès la signature du contrat
- Remboursement :** différé d'amortissement en capital d'un an suivi de 20 échéances trimestrielles avec amortissement linéaire du capital
- Garantie :**
- retenue de garantie de 5 % (remboursée au terme du contrat, augmenté des intérêts qu'elle a produit)
- assurance décès (sauf dérogation)

